

Appel à Manifestation d'intérêt pour la création d'une épicerie solidaire à Bagneux



I. Contexte de l'aide alimentaire à Bagneux

Plusieurs dispositifs d'aide alimentaire permettent de venir en aide aux balnéolais en situation de précarité. Les associations d'aide alimentaire de la commune de Bagneux (Secours Populaire et Restos du Cœur) mettent en place de la **distribution alimentaire** et des **colis d'urgence** pour les personnes en situation de grande précarité. Le CCAS déploie **des paniers de fruits et légumes, des chèques alimentaires**, et des **colis d'urgence**. Enfin, une **épicerie solidaire**, le Gafib, situé à Fontenay-aux-Roses, accueille des balnéolais en situation de précarité.

Malgré ce maillage, les besoins en aide alimentaire sur le territoire sont en forte croissance, et sont notamment renforcés par la crise sanitaire et le contexte inflationniste. L'analyse des besoins sociaux menée par le bureau d'études indépendant Ithéa, mandaté par la commune de Bagneux en janvier 2022, démontre que le **territoire fait face à d'importantes situations de précarité**, dues notamment à un taux de chômage conséquent. **Les étudiants, les jeunes adultes et les seniors** sont particulièrement touchés par cette situation.

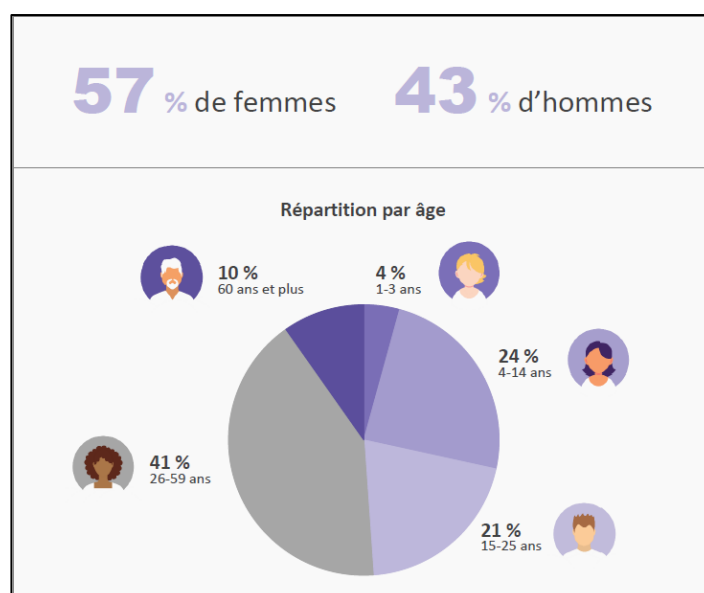
Les différents acteurs de l'aide alimentaire interrogés dans ce cadre ont également insisté sur la nécessité de **préserver la dignité** des balnéolais bénéficiaires d'une aide alimentaire, et de répondre aux **besoins variés** (produits frais et de saison, produits d'hygiène, produits pour la petite enfance, etc.), tout en proposant un accompagnement social aux bénéficiaires.

Face à ces constats, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune de Bagneux souhaite compléter les dispositifs d'aide alimentaire existants sur le territoire **en créant une première épicerie solidaire à Bagneux**. Un travail de réflexion avec **l'Association Nationale de Développement des Epiceries Solidaires (ANDES)**, tête de réseau de plus de 520 épiceries solidaires en France, a ainsi été mené entre janvier et octobre 2022 afin d'identifier les objectifs que poursuivra l'épicerie solidaire, les publics concernés, la place et le rôle de celle-ci dans le paysage de l'aide alimentaire et dimensionner en conséquence le projet.

II. Objet de l'Appel à Manifestation d'Intérêt

Par cet Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), le CCAS de Bagneux souhaite inviter les structures présentes dans la commune et ses alentours à candidater afin de monter et de porter ce projet d'épicerie solidaire. L'objet de cet AMI a ainsi pour objectif **de sélectionner la structure porteuse de la future épicerie solidaire**.

La mission d'une épicerie solidaire est de **contribuer à l'insertion durable des personnes en situation de difficulté financière en leur donnant accès à une alimentation diversifiée et de qualité à un faible coût, tout en les aidant à se construire un avenir meilleur**. Une épicerie solidaire se présente comme un **petit commerce de proximité ordinaire** où des personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale (principalement des familles monoparentales, travailleurs pauvres ou précaires, étudiants, revenus modestes et faibles retraites...), appelés « clients bénéficiaires », peuvent faire leurs courses et choisir leurs produits à un **prix moins élevé** (en général, entre 10 et 30% de leur valeur marchande), respectant ainsi le goût, les cultures et les habitudes de chacun. Le profil des clients bénéficiaires se présente ainsi :



Les épiceries solidaires proposent des **produits frais, variés et de qualité** (avec une forte proportion de fruits et légumes) et sont également des lieux de convivialité chaleureux, en proposant des **espaces d'accueil, d'écoute et d'échanges**, où ont lieu de nombreuses activités créatrices de lien social. Les clients bénéficiaires sont encouragés à jouer un **rôle actif dans la vie de l'épicerie** (en choisissant par exemple de participer à la gouvernance ou à la gestion opérationnelle de l'épicerie) et dans les **ateliers collectifs** qui y sont organisés sur une variété de thématiques (ateliers cuisine et alimentation, loisirs créatifs, théâtre, gestion du budget, sorties culturelles, etc.).



Les clients bénéficiaires sont **orientés vers l'épicerie solidaire par des travailleurs sociaux** et bénéficient d'un **accompagnement personnalisé** pour améliorer durablement leur situation et pour définir un projet personnel : le paiement d'une facture, le renouvellement d'un appareil électroménager etc. Afin de favoriser leur autonomie, la durée d'accès à l'épicerie solidaire est limitée dans le temps.

D'après l'étude d'impact menée par ANDES au sein d'un échantillon d'épiceries solidaires de son réseau en 2021, les principaux objectifs et impacts d'une épicerie solidaire sont les suivants :

- **L'accès à une alimentation de qualité et diversifiée** : 89% des clients bénéficiaires disent avoir une alimentation de meilleure qualité ;
- **Le renforcement du lien social et la sortie de l'isolement** ; 86% des clients bénéficiaires se sentent moins isolés ;
- **L'amélioration de l'estime de soi, de l'autonomie et du pouvoir d'agir** : 69% des clients bénéficiaires ont plus confiance en eux grâce aux ateliers proposés ;
- **Le renforcement de la capacité à surmonter les difficultés financières** : 93% des clients bénéficiaires ont pu régler certaines de leurs difficultés financières ;
- **L'amélioration de l'accès aux droits et à l'information** : 80% des clients bénéficiaires comprennent mieux les droits et aides qu'ils peuvent solliciter.

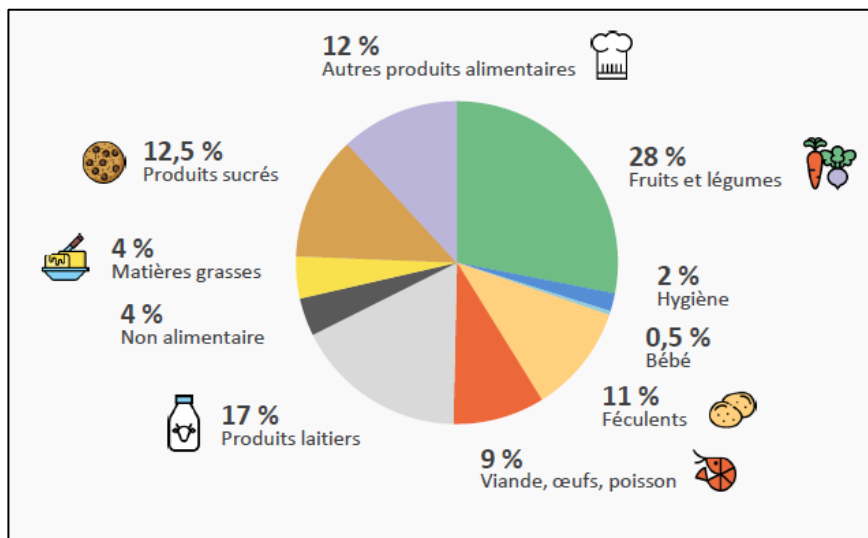
Une **courte vidéo** présentant le modèle des épiceries solidaires est disponible au lien suivant : <https://www.youtube.com/watch?v=f6LlI2DWC-s>.

Afin d'adapter la future épicerie solidaire aux besoins du territoire, le CCAS de Bagneux, avec l'aide d'ANDES, a défini les principales lignes directrices du projet d'épicerie solidaire qui sera portée par la structure sélectionnée dans le cadre de cet AMI.

Dans un premier temps, l'épicerie solidaire de Bagneux sera un dispositif d'aide alimentaire non-stigmatisant et responsabilisant qui ne se substituera pas aux dispositifs existants **mais œuvrera en concertation et en complémentarité avec les acteurs de l'aide alimentaire, de l'action sociale et de l'insertion du territoire**. Cela pourra notamment se traduire par la mise en place d'une **gouvernance mutualisée avec les structures existantes**. L'épicerie solidaire visera donc à répondre à des besoins sociaux préalablement identifiés, et non couverts ou insuffisamment couverts par les dispositifs existants.

Exceptés les demandeurs d'asile déjà accueillis par d'autres structures d'aide alimentaire, l'épicerie solidaire de Bagneux **aura vocation à accueillir tout type de public en situation de précarité**. Elle aura pour objectif de recevoir lors de sa première année de fonctionnement **environ 40 foyers bénéficiaires**, orientés par des travailleurs sociaux du CCAS de Bagneux selon des critères d'accès prédéfinis puis, à terme, **70 foyers**, pour une durée d'accès de **9 mois maximum, renouvelable une fois**, avec un délai de carence variable en fonction de chaque situation. Par souci de cohérence, les critères et la durée d'accès de l'épicerie solidaire du Gafib ont été pris en compte pour la structuration de la future épicerie solidaire de Bagneux.

Les bénéficiaires de l'épicerie solidaire pourront venir acheter **tous types de denrées alimentaires, compris dans les 7 catégories nutritionnelles** (fruits et légumes, féculents, produits laitiers, viande/poisson/œuf, matières grasses, boissons, produits sucrés) **ou non alimentaire** (hygiène, entretien) pour un prix généralement équivalent à 30% de leur valeur marchande. Ce taux de participation pourra être adapté en fonction, par exemple, des produits proposés ou du profil des clients bénéficiaires accueillis. L'épicerie solidaire portera une attention particulière à la vente de produits alimentaires durables, issus de circuits courts. A titre d'illustration, la répartition par catégorie nutritionnelle des produits dans les épiceries solidaires ANDES est présentée ci-dessous :



III. Modalités du soutien de la structure porteuse

Le porteur de projet **pourra disposer d'un soutien du CCAS de Bagneux ainsi que d'ANDES** pour la mise en place et le fonctionnement de son épicerie solidaire. Ce soutien prendra différentes formes, détaillées ci-dessous :

1. Modalités de soutien du CCAS de Bagneux

a. Mise à disposition de locaux

L'objectif pour le CCAS de Bagneux est de mettre à disposition du porteur de projet un **local à loyer très modéré, d'une surface avoisinant les 100 m²**. Le CCAS de Bagneux étudie à ce stade en priorité deux pistes de local situés dans la commune de Bagneux et espère sécuriser l'un d'entre eux au moment de la sélection du porteur.

b. Soutien financier

Le travail de dimensionnement préalable de l'épicerie solidaire réalisé par le CCAS de Bagneux et ANDES a permis d'établir un premier **budget prévisionnel**. Sur cette base, le CCAS de Bagneux estime qu'il sera capable de **verser annuellement une enveloppe financière** au porteur de la future épicerie solidaire pour son fonctionnement, dont le montant reste à confirmer.

2. Modalités de soutien d'ANDES

a. Accompagnement au montage du projet

Le porteur de projet sélectionné **sera accompagné gratuitement par ANDES, le réseau national des épiceries solidaires, pour le montage du projet**. Cet accompagnement individualisé se traduira par la signature d'une convention d'accompagnement entre ANDES et le porteur de projet puis d'une convention d'adhésion au réseau.

Concrètement, l'accompagnement du porteur de projet par ANDES portera sur les aspects suivants :

- La **formalisation et la finalisation du projet d'épicerie solidaire, de son dimensionnement et de ses modalités de fonctionnement** (durée, conditions et circuit d'accès ; temps d'ouverture ; moyens matériels et humains requis ; sources d'approvisionnement ; instances de gouvernance ; partenariats et organisation d'ateliers collectifs) ;
- Un travail sur les **budgets prévisionnels** d'investissement et de fonctionnement et des pistes pour la recherche de financements complémentaires pour l'épicerie solidaire ;
- **Le lancement de l'épicerie solidaire** avec une mise en relation avec l'équipe animation ANDES qui se chargera de l'adhésion au réseau, de l'habilitation à l'aide alimentaire et des formations Hygiène et Sécurité Alimentaire et au logiciel de traçabilité et de gestion Escarcelle.

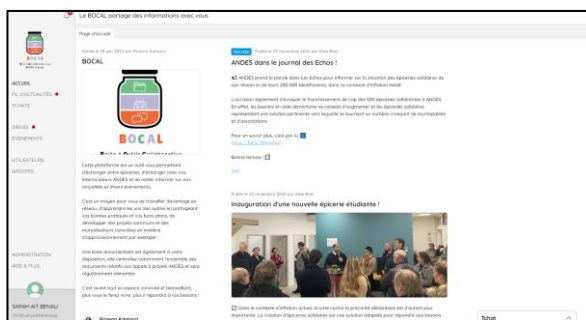
Une **subvention d'investissement de 2 000€** sera versée par ANDES au futur porteur de projet, afin de l'aider à financer une partie des investissements matériels liés à l'ouverture de l'épicerie solidaire.

b. Accompagnement au fonctionnement de l'épicerie solidaire

ANDES accompagnera également l'épicerie solidaire **pendant toute la durée de son fonctionnement** en adhérant au réseau et en bénéficiant ainsi d'un certain nombre de services. L'adhésion au réseau se traduira par la signature d'une convention d'adhésion avec ANDES, qui engagera le porteur de projet à **respecter la charte des épiceries solidaires ANDES¹** (reconnue équivalente à la charte nationale établie par le Ministère des Solidarités²).

En rejoignant le réseau ANDES, le porteur de projet bénéficiera d'un certain nombre de services particulièrement utiles à son fonctionnement pour un montant annuel symbolique de 100 euros, dont :

- L'habilitation aide alimentaire (pour les associations ne portant pas d'autres activités d'aide alimentaire que l'épicerie solidaire) ;
- L'accès à des solutions d'approvisionnement et des partenariats divers (dont des appels à projet internes au réseau ANDES) ;
- Des visites de suivi de l'épicerie par l'animatrice réseau ANDES ;
- L'animation de rencontres nationales, régionales et départementales afin de favoriser les liens,
- La mutualisation des pratiques et des échanges entre épiceries ;
- La dispense de formations aux équipes de l'épicerie solidaire de manière à les professionnaliser, dont les 2 formations obligatoires mentionnées ci-dessus ;
- L'accès à des webinaires sur des thématiques variées (sources de financement, approvisionnements, accompagnement social, etc.), une newsletter dédiée aux adhérents, et un réseau social interne (le BOCAL) comme illustré ci-dessous.



¹ Disponible au lien suivant : <https://andes-france.com/wp-content/uploads/2021/01/ANDES-Charte-web.pdf>.

² Disponible au lien suivant : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/charte_nationale_epiceries_sociales_solidaires_gouv.pdf.

Une plaquette présentant les différents services proposés par ANDES est annexée au dossier de candidature.

En outre, **ANDES versera chaque année au porteur de projet, si ce dernier en fait la demande, une subvention de fonctionnement appelée Crédit National des Epiceries Solidaires (CNES)** qui est une enveloppe financière de la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) du Ministère des Solidarités redistribuée par ANDES afin de permettre aux épiceries solidaires d'acheter des produits alimentaires complémentaires. Au vu du dimensionnement prévisionnel de la future épicerie solidaire de Bagneux, cette enveloppe CNES **pourra être comprise entre 3 000 et 6 000 euros annuels**. Cette enveloppe est **prévisionnelle** et est ainsi susceptible d'évoluer pour l'année 2023 et les années suivantes. L'épicerie solidaire peut également bénéficier de potentiels soutiens ponctuels au travers des financements obtenus et reversés par ANDES.

IV. Conditions d'éligibilité

Dans un premier temps, seront examinés les dossiers portés par des **structures associatives** (associations Loi 1901 uniquement) ayant une équipe projet constituée. Les candidatures portées par des **porteurs individuels, ne seront pas éligibles à cet AMI** : si un porteur individuel souhaite porter la future épicerie solidaire, il devra tout d'abord créer une association ou a minima s'entourer de personnes motivées pour créer avec lui une association.

V. Critères de sélection

Les porteurs de projet souhaitant répondre à cet AMI afin de porter la future épicerie solidaire de Bagneux devront répondre à l'ensemble des questions détaillées dans le dossier de candidature. Les réponses à ces questions seront analysées selon 7 critères principaux, détaillés ci-dessous.

1. Compréhension du modèle épicerie solidaire et expérience précédente dans le secteur de l'aide alimentaire et/ou dans le milieu associatif :

Les candidats devront démontrer leur **bonne compréhension du modèle d'épicerie solidaire**, tel que défini dans la charte nationale des épiceries solidaires et la charte ANDES, et les objectifs que ce modèle poursuit. En outre, une **expérience préalable dans le secteur de l'aide alimentaire sera fortement valorisée**. Ce critère n'est toutefois pas réhibitoire et **toute autre expérience dans le domaine de l'Economie sociale et solidaire ou associatif**, notamment dans l'accompagnement de publics fragilisés, sera également valorisée.

2. Capacité à constituer et organiser une équipe projet :

Les structures publiques ou associatives candidates devront être **capables de présenter l'équipe qui sera spécifiquement dédiée au projet d'épicerie solidaire**, à savoir les personnes en charge de travailler sur le montage de l'épicerie en lien avec le CCAS et ANDES, puis celles en charge de son fonctionnement. Les moyens humains attribués à l'épicerie solidaire pourront prendre autant de formes que de types de contrats existants : bénévoles, salariés, stagiaires, services civiques, contrats Parcours Emploi Compétences (PEC), etc.

3. Ancrage de la structure candidate sur le territoire :

Un premier contact des candidats avec les **acteurs sociaux du territoire balnéolais** (CCAS, Maison Départementale des Solidarités (MDS), associations d'aide alimentaire ou associations de lutte contre la précarité etc.) sera fortement apprécié. Seront également valorisés les contacts des candidats avec de **potentiels fournisseurs de la future épicerie solidaire** (Grandes et Moyennes surfaces (GMS), grossistes, structures associatives etc.).

Par ailleurs, le porteur de projet devra être en mesure de **travailler en réseau avec différents partenaires** (prescripteurs de l'épicerie, CCAS, partenaires financiers, autres associations du territoire).

4. Capacité à assurer la viabilité économique et financière du projet :

Les candidats devront être en mesure de présenter les principaux moyens qu'ils souhaitent mettre en œuvre afin de soutenir le fonctionnement de l'épicerie solidaire et soutenir sa viabilité. Seront notamment valorisés les porteurs de projet démontrant leur **capacité à aller chercher des cofinancements** auprès d'autres partenaires et/ou à établir des liens avec les principaux partenaires financiers d'une épicerie solidaire (ville, département, région, fondations privées, etc.).

5. Capacité à organiser et animer des ateliers collectifs et favoriser la mixité sociale :

Les candidats devront être en mesure de **programmer, d'organiser et d'animer différents ateliers collectifs** au sein de l'épicerie solidaire pour en faire un véritable lieu d'accueil et d'échanges. Ces temps pourront être organisés sur place ou dans un autre lieu, et être animés par l'équipe projet, des bénéficiaires, ou des partenaires de l'épicerie (associations, CAF, etc.).

Ces ateliers pourront prendre différentes formes : cuisine, diététique, budget, point CAF, intervention d'un psychologue, etc. Les ateliers devront être ouverts à toutes et tous, dans un esprit d'animation locale et de mixité sociale.

Par ailleurs, afin de **renforcer l'objectif de mixité sociale et d'inclusion des bénéficiaires**, l'épicerie solidaire devra, en deuxième année d'ouverture, mettre en place un espace de vente accessible à des clients bénéficiaires en situation de précarité et à des clients dits « solidaires » sans difficulté économique et sociale. ANDES accompagnera le futur porteur de projet sélectionné dans le cadre de l'AMI sur cet aspect.

6. Volonté de s'inscrire dans une démarche d'alimentation locale et durable :

Le porteur de projet devra accorder une attention particulière à **l'alimentation durable**, via la mise en place de **circuits d'approvisionnement durables**, et notamment l'obtention de produits issus de circuit courts.

Pour ce faire, ANDES travaillera avec le futur porteur de projet afin de diversifier les sources d'approvisionnement durables de l'épicerie solidaire, en lien avec l'association Fermes d'Avenir pour identifier des producteurs à proximité de l'épicerie solidaire et les mettre en lien avec cette dernière.

7. Respect du modèle d'épicerie solidaire et des critères mis en place par le CCAS de Bagneux

En répondant à cet AMI, le porteur de projet s'engagera à **respecter le modèle et les critères définis par le CCAS de Bagneux** pour la future épicerie solidaire. Il devra également s'engager à être **accompagné par ANDES pour le montage de son projet et à adhérer au réseau**. Cet engagement l'obligera à respecter la réglementation en matière d'habilitation à l'aide alimentaire et suivre les formations associées.

VI. Calendrier de mise en œuvre

Une session d'informations pour présenter l'appel à manifestation d'intérêt aux structures intéressées et répondre aux questions aura lieu le **16 février 2023**, en visioconférence. Pour vous inscrire, vous pouvez envoyer un e-mail à l'adresse suivante : carla.garcia-dumay@andes-france.com.

Les dossiers de réponse à l'appel à manifestation d'intérêt sont à envoyer sous format PDF au plus tard le **10 mars 2023 à minuit** à l'adresse e-mail suivante : carla.garcia-dumay@andes-france.com. Les dossiers seront instruits entre le **13 mars 2023 et le 31 mars 2023** ; les candidats seront convoqués pour des auditions entre le **17 et le 20 avril 2023** et la décision de sélection sera communiquée le **25 avril 2023**.

Le jury de sélection sera composé des personnes suivantes :

- Corinne Pujol, Conseillère Municipale, Déléguée à l'Action Sociale, la Solidarité et l'Entraide ;
- Isabelle Veron, Directrice générale de l'action sociale de la Ville de Bagneux ;
- Hélène Pezzillo, directrice du CCAS de Bagneux ;
- Céline Dupas, Responsable du Pôle de Actions Solidaires du CCAS de Bagneux ;
- Carla Garcia Dumay, chargée de développement chez ANDES.

Les principales étapes du calendrier liés à l'AMI et au montage de la future épicerie solidaire sont exposées ci-dessous :

